

COMMUNIQUE

Augmentation de capital par incorporation de primes d'émission et des réserves libres et émission d'actions nouvelles gratuites de

BANK OF AFRICA – COTE D'IVOIRE

Lors de l'Assemblée Générale Mixte (Ordinaire et Extraordinaire) - du 05 avril 2017, les Actionnaires de la BANK OF AFRICA - COTE D'IVOIRE (BOA-COTE D'IVOIRE) ont décidé d'augmenter le capital social de la Banque, actuellement de dix milliards (10 000 000 000) FCFA, pour le porter à vingt milliards (20 000 000 000) FCFA, par incorporation audit capital d'une somme de dix milliards (10 000 000 000) FCFA prélevée sur le poste « Primes d'émission » et « Réserves libres » de la Banque, par la création d'un million (1 000 000) actions nouvelles d'une valeur nominale de dix mille (10 000) FCFA chacune, attribuées gratuitement aux actionnaires actuels à raison d'une (1) action nouvelle pour une (1) action ancienne.

Les actions nouvelles ainsi créées seront assujetties à toutes les dispositions légales et statutaires et seront assimilées aux actions anciennes.

La date de jouissance de ces actions nouvelles est fixée au **1^{er} janvier 2017**.

Un droit de vote double sera conféré aux actions gratuites attribuées aux actionnaires à raison d'actions anciennes, de catégorie A, pour lesquelles ils bénéficient de ce droit.

Les titres formant rompus seront rachetés en espèces par le Compte de Liquidité de BOA-COTE D'IVOIRE. Le prix d'un rompu sera calculé sur la base du dernier cours coté de l'action à la BRVM avant le détachement du droit d'attribution soit le **lundi 19 juin 2017**. Au regard de la quantité de titres détenus à la date de fermeture du registre, les actionnaires recevront autant d'actions nouvelles que d'actions anciennes détenues.

L'opération d'attribution gratuite ne donnera pas lieu à la cotation de droit.

Les modalités de cette augmentation de capital par incorporation de réserves sont ci-après décrites :

- | | | |
|---|---|---|
| ✓ Emetteur | : | BANK OF AFRICA - COTE D'IVOIRE |
| ✓ Particularité | : | Création d'actions nouvelles |
| ✓ Mode de placement | : | Attribution gratuite |
| ✓ Capital actuel | : | 10 000 000 000 FCFA |
| ✓ Montant de l'émission | : | 10 000 000 000 FCFA |
| ✓ Valeur nominale des actions | : | 10 000 FCFA |
| ✓ Nombre d'actions anciennes | : | 1 000 000 |
| ✓ Nombre d'actions nouvelles | : | 1 000 000 |
| ✓ Parité de distribution | : | 1 action nouvelle pour 1 action ancienne;
les rompus seront rachetés par le Compte de
Liquidité BOA-COTE D'IVOIRE à la valeur théorique
du droit d'attribution calculée sur la base du
dernier cours coté de l'action à la BRVM à la date
précédant la cotation ex-droit |
| ✓ Date de jouissance | : | 1 ^{er} janvier 2017 ; les actions nouvelles seront
entièrement assimilées aux actions anciennes et
porteront jouissance à compter du 1 ^{er} janvier 2017 |
| ✓ Date de fermeture du registre
des actionnaires | : | 23 juin 2017 |
| ✓ Personnes concernées | : | tout actionnaire détenteur des titres à la date
de fermeture du registre le 23 juin 2017 . |

La BOA-COTE D'IVOIRE remercie tous ses actionnaires ainsi que l'ensemble des investisseurs du marché financier régional pour l'intérêt manifesté à ses actions.

Fait à Abidjan, le 08 juin 2017

Le Directeur Général

M Abdelali NADIFI

